

REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 16 MARS 2017

Date de convocation du Comité : 09 Mars 2017

Le 16 mars 2017 à 18h40, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN, Vice-président, BOUVIER Serge, Vice-président, CECILLON Stéphane, Vice-président, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, François PETITHOMME, Georges PIROIRD, Jean-Pierre THEBAULT, Christian SOUILLET-DESERT suppléant de Louis BALLY, Henri HOURIEZ, Charles NECTOUX, Robert CHAPOT, Yves METTEM, Bernard ODET, Ghislaine DUMOULIN suppléante de Christian GUETAT, Ludovic LEGRAIN

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier – CUISENIER Laurent

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves – BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges (Excusé)

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal – ROBERT Joseph (Excusé)

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis (Excusé)

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

ARCHER Cyril (Excusé)

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

Louis BALLY (Excusé) – Etait présent son suppléant Christian SOUILLET-DESERT

Roland SEIGLE (excusé)

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé) – VARNET Jean-Luc (Excusé)

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique (Excusée)

Commune de SATOLAS et BONCE

MILLY Roger

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

MOREL Philippe (Excusé) – PAVIET SALOMON André

Commune de TREPT

ROYBIN Serge (Excusé)

Commune de VAULX MILIEU

RIVOIRE Gérard

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe

Commune de VILLEFONTAINE

GUETAT Christian (Excusé) – Etait présente sa suppléante Ghislaine DUMOULIN

Ordre du Jour

- ↪ Approbation délibérations comité syndical des 25 janvier et 02 février 2017

- ↪ Finances :
 - Vote du compte administratif de l'exercice 2016 et approbation du compte de gestion
 - Affectation du résultat de l'exercice 2016
 - Vote du budget primitif de l'exercice 2017

- ↪ Informations diverses :
 - Véhicules
 - Formations agents
 - CACES

- ↪ Dossiers chargée de projets
 - Locaux :
 - Prêt aménagement locaux à taux 0
 - Point foncier
 - Chauffage urbain
 - Assistance maîtrise ouvrage
 - Voie verte
 - Contrat vert et bleu

- ↪ Dossier technicien rivières
 - Travaux

- ↪ Dossiers communs
 - Dossier MEUNIER Jean
 - Marais des mûres

- ↪ Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance et précise que le quorum n'ayant pas été atteint une nouvelle réunion sera programmée à la fin de la séance.

APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL
DES 25 JANVIER ET 02 FEVRIER 2017
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Les différents points à l'ordre du jour lors du conseil syndical des 25 Janvier et 02 février 2017 sont présentés au conseil syndical :

- Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017
- Indemnités de conseil trésorière principale
- Acquisition nouveau véhicule avant vote du budget
- Problème ERP
- Informations relatives aux Ressources Humaines
- Redevances syndicales
- Futurs locaux
- COLLONGES
- DIG SMABB
- Problème canal du VER : courrier DDT
- Stagiaire été 2017
- Travaux
- Plan de gestion
- Bilan vente de bois de berges 2016 et prévision vente 2017
- Divers

Aucun commentaire et aucune question ne sont apportés.

I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016
ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION-
Rapporteurs Robert BALLEFIN, Georges PIROIRD & Séverine

Monsieur le président cède la parole à Robert BALLEFIN, vice-président en charge des finances, qui présente le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

	<u>BUDGETISE</u>	<u>REALISE</u>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	643 825.41 €	325 726.14 €
011 - Charges à caractère général	310 008.07 €	73 174.36 €
012 - Charges de personnel	232 590.00 €	189 419.89 €
022 - Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	29 300.00 €	25 682.70 €
66 - Charges financières	625.34 €	472.19 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000.00 €	6 715.00 €
<i>042 - Opérations d'ordre entre section</i>	8 302.00 €	30 262.00 €
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	50 000.00 €	0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	643 825.41 €	331 241.45 €
-----------------------------------	---------------------	---------------------

013 - Atténuation de charges	50.73 €	811.39 €
70 - Produits des services	3 671.60 €	6 775.97 €
73 - Impôts et taxes (Redevances syndicales)	189 002.48 €	202 584.30 €
74 - Dotations & Participations	93 916.40 €	94 279.48 €
76 - Autres produits financiers	1 820.90 €	2 599.77 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	23 971.54 €

042 - Opérations d'ordre entre section	219.00 €	0.00 €
777 - Subventions transférées au résultat		219.00 €

002 - Excédent antérieur reporté 355 144.30 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	502 019.00 €	27 198.18 €
----------------------------------	---------------------	--------------------

16 - Remboursement d'emprunt	15 570.01 €	15 570.01 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	451 800.00 €	11 409.17 €
23 - Immobilisations en cours	34 429.99 €	0.00 €

040 - Opérations d'ordre entre section	219.00 €	219.00 €
--	----------	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	502 019.00 €	250 262.00 €
----------------------------------	---------------------	---------------------

024 - Produits de cession	10 000.00 €	
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	
16 - Emprunts & Dettes assimilées	367 795.87 €	220 000.00 €

021 Virement de la section de fonctionnement	50 000.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	8 302.00 €	30 262.00 €
Amortissement des immobilisations		

001 - Excédent d'exécution d'investissement reporté 65 921.13 €

REALISATION DE L'EXERCICE 2016 :	DEPENSES	RECETTES
Section Dépenses de Fonctionnement	325 726.14	
Section Recettes de Fonctionnement		331 241.45
Section Dépenses d'Investissement	27 198.18	
Section Recettes d'Investissement		250 262.00
	+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2015		
Excédent de Fonctionnement (R002)		355 144.30
Excédent d'Investissement (R001)		65 921.13
	=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)	352 924.32	1 002 568.88
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	=	228 579.13
Excédent de Fonctionnement	=	5 515.31
Excédent d'Investissement	=	223 063.82

1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Les achats de fournitures administratives ont baissé courant 2016, notamment grâce à la diminution des achats de papiers, les documents étant de moins en moins imprimés et de plus en plus scannés dans le cadre de la dématérialisation.

Les coûts des carburants et du fioul ont connu une forte baisse en 2016, en revanche la consommation du fioul a augmenté : 15 000 litres en 2016 contre 10 500 en 2015. 2 500 litres d'écart sont expliqués par le fait que certaines années la livraison a lieu en décembre et l'année suivante la livraison a lieu en janvier N+1. Une étude sera faite pour savoir si les agents ont réalisé plus de travaux en 2016 avec les engins.

Il n'y a eu aucune grosse intervention sur les véhicules et les engins. Certains abonnements ont été résiliés, de nombreuses informations étant accessibles sur internet, il n'est plus utile de recevoir les hebdomadaires régulièrement

De nombreux documents étant désormais envoyés par mail, les frais d'affranchissements ont été moins élevés en 2016.

La révision du parc téléphonique dans le courant de l'année a permis de réduire les coûts des télécommunications. En revanche, les locations immobilières ont augmentées puisque le matériel de téléphonie est désormais loué.

La maintenance du matériel est en baisse puisque l'hébergement du site internet, réalisé en 2015, a été faite pour 3 ans, et d'autre part le contrat de maintenance EDITOP (ancien logiciel permettant de consulter le cadastre) a été résilié.

Aucun remplacement d'agent sur l'année 2016, le service remplacement du CDG 38 n'a donc pas été utilisé.

Les déplacements de la pelle hydraulique ont été moins nombreux en 2016.

Jean-René RABILLOUD souligne le travail réalisé sur le service administratif par Séverine, Véronique et Mathieu, afin que les coûts soient minimisés. Les dépenses en charge à caractère général ont baissé entre 2014 et 2016. Le Syndicat a changé de prestataires pour certains consommables afin que les coûts baissent : prestataire de fournitures de bureau, carburant, etc. Monsieur le président précise qu'il y a également moins de gaspillage aujourd'hui.

CHARGES DE PERSONNEL :

Il n'y a eu aucun recrutement de saisonnier sur 2016.

Le Syndicat comptabilise désormais 4 agents titulaires et 1 contractuel, ce qui explique en partie la baisse des cotisations d'une part et d'autre part, l'agent de catégorie A n'a été recruté qu'à partir du 15 février 2016, seul 4 agents ont donc été rémunérés pendant cette période.

La rémunération de M FOURNY a été réalisée sur 2017 alors que le travail a été effectué en 2016.

Le stagiaire a perçu sa gratification pendant 1 mois ½.

L'assurance du personnel pour l'année 2016 a été moins élevée qu'en 2015 car elle était basée uniquement sur un estimatif, du fait du changement de prestataire début 2016.

AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les autres de gestion de courante sont à peu près identiques à celles de 2015.

Les charges financières sont en augmentation puisque les frais de dossiers et les intérêts liés au prêt d'acquisition des nouveaux locaux ont été pris en compte dès l'exercice de 2016. La ligne de trésorerie n'a pas été renouvelée sur l'année 2016.

Les modifications liées aux redevances syndicales ayant été nombreuses en 2016, notamment pour EPORA, les charges exceptionnelles ont évolué.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les arrêts de travail ayant été moins nombreux et moins importants en 2016, l'assurance du personnel a effectué moins de remboursements.

Les ventes de bois de berges ont connu une nette évolution sur 2016.

Les recettes des redevances syndicales ont augmenté : augmentation des constructions, du nombre d'avis de paiement et de la base du foncier bâti comme chaque année.

Les participations des communes ont été légèrement augmentées du fait de l'augmentation du nombre d'habitants par communes.

Après négociation, suite à la révision du parc de téléphonie, un remboursement de 12 mois de télécommunications a été perçu en fin d'année.

3 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La première annuité du prêt d'acquisition des locaux a été remboursée fin décembre 2016.

La tête de broyage de la NOREMAT, commandée sur l'exercice 2015, a été réglée sur l'exercice 2016. Coût de cette dernière : 10 500€ H.T.

Une tronçonneuse et une perceuse ont été achetées pour les agents de terrain.

Séverine précise qu'une grosse différence est constatée entre le budgétisé sur le chapitre 21 et le réalisé puisqu'au moment où elle a préparé le budget 2016, le Syndicat ne savait pas si les nouveaux locaux seraient achetés ou si le comité syndical opterait pour une construction, elle avait donc prévu les deux solutions budgétairement.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ventes de peupliers se sont élevées à : 23 325€

Un emprunt de 220 000€ a été contracté pour l'acquisition des locaux en décembre.

Après vérification, le compte de gestion de l'exercice 2016, transmis par la Trésorerie de BOURGOIN-JALLIEU, est identique au compte administratif.

Robert BALLEFIN remercie l'ensemble du personnel pour le travail réalisé.

Séverine précise qu'un comparatif des dépenses a été réalisé sur les trois dernières années, entre 2014 et 2016 une baisse de 10 000€ est constatée. En 2014, de grosses interventions ont eu lieu sur les engins, notamment la pelle en 2014 mais d'autres pôles ont baissé en 2016.

Robert BALLEFIN précise qu'une étude budgétaire a été réalisée également sur les dix prochaines années, et il faut impérativement rester prudent sur les dépenses.

Jean-René précise que l'acquisition des nouveaux locaux permettra également de réaliser des économies, puisque les agents de terrain n'auront plus à se déplacer pour voir Véronique et Mathieu ou pour les demandes administratives, et le regroupement des services sur un même lieu devrait favoriser la cohésion d'équipe.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016
Rapporteurs Robert BALLEFIN, Georges PIROIRD & Séverine

Le résultat de l'exercice 2016 se répartit ainsi :

- Excédent de fonctionnement : + 360 659.61€
- Excédent d'investissement : + 288 984.95€

L'excédent de fonctionnement peut :

- **SOIT** être affecté intégralement en section d'investissement
- **OU** être laissé en section de fonctionnement

La proposition est la suivante :

- **Excédent de fonctionnement est reporté en fonctionnement**

L'excédent d'investissement est relativement élevé du fait que le prêt immobilier a déjà été intégré au budget, en revanche le paiement des locaux n'a pas encore été réalisé. En réalité, l'excédent s'élève dont à 288 984.95€ - 220 000€ = 68 984.95€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017
Rapporteurs Robert BALLEFIN, Georges PIROIRD & Séverine

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

663 882.80

011 - Charges à caractère général	391 754.18
012 - Charges de personnel	219 000.00
022 - Dépenses imprévues	5 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	30 900.00
66 - Charges financières	2 752.95
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00
<i>042 - Opérations d'ordre entre section</i>	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	0.00
6811 - Dotations aux amortissements	9 475.67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

663 882.80

013 - Atténuation de charges	0.00
70 - Produits des services	8 671.29
73 - Impôts et taxes (Redevances syndicales)	195 949.79
74 - Dotations & Participations	97 983.11
76 - Autres produits financiers	0.00
77 - Produits exceptionnels	400.00
<i>042 - Opérations d'ordre entre section</i>	
777 - Subventions transférées au résultat	219.00
<u>002 - Excédent antérieur reporté</u>	360 659.61

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**508 560.62**

16 - Remboursement d'emprunt	14 992.22
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00
21 - Immobilisations corporelles	328 500.00
23 - Immobilisations en cours	144 849.40
<i>040 - Opérations d'ordre entre section</i>	219.00
13912 - Régions	91.00
13913 - Départements	0.00
13916 - Autres établissements publics	64.00
13917 - Budget communautaire	64.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT**508 560.62**

024 - Produits de cession	60 100.00
13 - Subventions d'investissement	0.00
16 - Emprunts & Dettes assimilées	150 000.00
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	0.00
<i>040 - Opérations d'ordre entre section</i>	
Amortissement des immobilisations	9 475.67
<u>001 - Excédent d'exécution d'investissement reporté</u>	288 984.95

1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**CHARGES A CARACTERE GENERAL :**

Les augmentations annoncées du prix du fioul et des carburants ont été prévues d'office ; la livraison du fuel début février 0.70€ H.T. le litre d'Ecopolaire contre 0.52€ en février 2016 ; pour les carburants du prix du gasoil s'est élevé à 1.30€ en janvier 2017 contre 1.16€ en janvier 2016 et le sans plomb 1.46€ en janvier 2017 contre 1.33€ en janvier 2016.

L'article concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuels (E.P.I.) a été revu à la hausse pour 2017 afin que tous les agents soient équipés correctement notamment en E.P.I puisque ces derniers n'ont pas été changés depuis quelques années.

La location du matériel de téléphonie et la sauvegarde externalisée des données ont été budgétisées.

Les articles concernant les interventions sur les véhicules et les engins ont été majorés puisqu'une grosse réparation a été réalisée en début d'année sur l'élagueuse : coût 5 000€ HT et qu'un devis a été demandé pour une éventuelle réparation de la KANGOO d'un agent de terrain.

40 000€ ont été prévu pour le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) du Syndicat des marais et la réalisation du plan de gestion simplifié.

Les différentes formations demandées et proposées aux agents ont été budgétisées.

CHARGES DE PERSONNEL :

Les augmentations des cotisations retraite, URSSAF et des autres organismes ont été budgétées.

La réforme de la catégorie C, les reclassements indiciaires, la revalorisation du régime indemnitaire et la mise en place du PPCR ont été prévus.

Un stagiaire devant intégrer l'équipe dans le courant du mois de juin, le versement d'une gratification a été intégrée au budget.

AUTRES

L'augmentation des cotisations retraite des élus a été prévue sur les autres charges courantes ;

Le règlement des intérêts liés au prêt immobilier et un provisionnel des frais de dossier liés à l'emprunt pour l'aménagement des locaux ont été prévus dans le chapitre concernant les charges financières.

Les charges exceptionnelles connaîtront une légère augmentation due aux modifications à apporter aux redevances syndicales (vente, héritage, etc).

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DE SERVICE

La CAPI devrait commencer à régler au Syndicat des marais, dès 2017, l'indemnité d'occupation de notre périmètre au niveau de la voie verte : 3 000€

Le montant des baux de chasse et pêche restent identiques à ceux de 2016. Les locations diverses seront en baisse sur 2017 puisque l'indice des fermages a baissé en octobre 2016.

3 000€ sont budgétisés pour la vente des bois de berges.

IMPOTS ET TAXES ET DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le montant des redevances syndicales budgétisés sur 2017 sera identique à celui de 2016 soit 195 949.79€.

Les participations des communes s'élèveront à 96 514€ puisque le nombre d'habitants a augmenté sur la quasi-totalité des communes d'une part, et d'autre part le montant par habitant a été revu à la hausse comme stipulé par délibération en octobre 2016 (+2%)

Le remboursement de l'affranchissement des avis de paiement par la trésorerie de BOURGOIN-JALLIEU a été budgété.

AUTRES

L'excédent de 2016 a été intégré au budget primitif : 360 659.61€.

3 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'échéance du prêt immobilier s'élèvera à 14 992.22€.

Les acquisitions d'un logiciel de redevances syndicales (20 000€), d'un chargeur de batterie (500€), d'un véhicule pour les techniciens (10 000€), un nouveau véhicule pour un agent de terrain (5 000€) et une remorque (1 000€) ont été budgétisées.

L'acquisition des locaux devrait se concrétiser fin mars début avril : 280 000€ + les frais de notaire. Les travaux d'aménagement des nouveaux locaux et les frais liés au bureau d'étude pour la maîtrise d'ouvrage ont été prévu pour la somme de 144 849.40€.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'excédent de 2016 s'élève à 288 984.95€ (dont 220 000€ de prêt immobilier)

L'amortissement du matériel s'élèvera à 9 475.67€

La vente de la KANGOO des techniciens, du local technique de MOZAS et des coupes de peupliers a été estimée à 60 100€.

150 000€ ont été budgétisé pour les travaux d'aménagement des futurs locaux.

INFORMATIONS DIVERSES

VEHICULES – Rapporteur Jean René RABILLOUD

Un SUZUKI Grand VITARA a été acquis le 21 février pour les techniciens à SEYSSINET Alpes Auto. Coût = 9 990€, le garage a offert la carte grise et la boule d'attelage. Il est garanti 6 mois.

Un devis a été demandé auprès de RENAULT à BOURGOIN-JALLIEU pour la KANGOO d'un agent de terrain. Différentes interventions ont été indiquées lors du contrôle technique et la boîte à vitesse est, à priori, cassée. Le devis s'élève à 3 000€ et ne concerne que la réparation de la boîte à vitesse, les différentes interventions a réalisées suite au contrôle technique n'ont pas été intégrées à ce devis. Ce véhicule comptabilise 134 000 kms et a été payé 3 200€ en 2013.

Un nouveau véhicule doit-il être acquis ou celui-ci doit-il être réparé.

Les membres du comité syndical pensent qu'il vaut mieux en acheter un nouveau. Robert BALLEFIN précise que ce véhicule ne devra pas coûter plus de 5 000€ H.T.

La KANGOO des techniciens a été vendu le 21 février 2017.

Christophe termine sa formation génie végétal.

Mathieu et Véronique seront en formation en juin sur l'utilisation et l'entretien de la tronçonneuse en sécurité.

La formation initiale assistante de prévention pour Véronique et Séverine devrait se dérouler en juin sur 5 jours.

Tous les agents seront en formation manipulation des extincteurs en juin.

Christophe et Lionel suivront la formation CACES courant juin. Séverine a pris contact avec la MFR de MOZAS qui propose une formation sur site avec le matériel du Syndicat des marais pour un montant de 1 291€ (une journée théorie, une journée pratique, une journée examen). Le formateur pouvant faire passer 6 CACES par jour, il est proposé que nos deux agents passent les deux CACES c'est-à-dire le CACES pour la pelle et celui pour le tracteur (Catégorie 2 & 8), et suite à un contact avec la commune de FRONTONAS, un de leur agent se joindrait aux agents du Syndicat pour compléter la session. Deux CACES seront refacturés à la commune de FRONTONAS.

II- DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS – Rapporteur Véronique

LOCAUX

PRET AMENAGEMENT DES LOCAUX

Véronique a fait une demande de réservation de budget à la caisse des dépôts et consignation. Cette dernière a été enregistrée. Le montant demandé a été basé sur le montant estimé par l'AMO.

Le conseil syndical devra prendre une délibération pour autoriser le président à signer le prêt à taux 0%.

Les arbitrages pour l'attribution de prêt devraient être réalisés prochainement.

Le montant maximum sera de 131 000€ établi selon les premières informations en notre possession.

POINT FONCIER

Le compromis de vente a été signé le 16 janvier 2017.

L'achat définitif est programmé pour le 31 mars. Véronique précise que si des élus souhaitent visiter les locaux après le 31 mars, ils pourront la contacter, puisqu'elle aura les clefs.

CHAUFFAGE URBAIN

Véronique a contacté la société DALKIA, entreprise chargée du chauffage urbain sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU.

Cette dernière doit réaliser une étude de faisabilité en intégrant l'intérêt économique.

Ils devraient nous apporter une réponse d'ici une quinzaine de jours.

L'avantage pour le Syndicat étant que nous n'aurons pas de contrat de maintenance, tout restant à la charge de DALKIA, le syndicat ne payera qu'un abonnement et la consommation.

Si cette solution est possible pour le syndicat, il faudra prévoir des radiateurs à eau et non une climatisation réversible. Cette option a été intégrée au marché public.

La sous-station serait installée dans nos locaux et resterait propriété de DALKIA, ce qui signifie que l'entretien et les éventuelles réparations restent à la charge de cet organisme. Le Syndicat devrait régler uniquement un abonnement et les consommations.

ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE

Suite au comité syndical du 02 février, Véronique a pris contact avec un assistant maîtrise d'ouvrage pour travailler sur le CCAP pour les travaux d'aménagement des locaux. Il a repris les éléments du CCAP, et procédera à la rédaction du règlement de consultation et de l'acte de l'engagement.

L'annonce devrait passer dans les Affiches de GRENOBLE à compter du 31 mars 2017.

Le calendrier est présenté au comité syndical :

- Rédaction des éléments jusqu'à mi-mars
- Validation des éléments de consultation jusqu'au 24 mars
- Dépôt de publication sur la plate-forme : dépôt le 27/03 publication le 31/03
- Dépôts des propositions des entreprises le 02/05 à 12h
- Ouverture des plis du 09 au 12/05
- Analyse des propositions : du 15 au 20/05
- Commission appel d'offre : 18/05
- Courriers aux entreprises non retenus par la suite
- Courrier de notification du marché dans les 15 jours suivants
- Démarrage des travaux : soit dès le mois de juin soit dès mi-juillet
- Arrêt des travaux en Août : congés annuels
- Fin de travaux et réception courant décembre.

Jean-René RABILLOUD précise que les travaux concernent principalement le côté administratif, les agents de terrain, quant à eux, déménageront dès que possible (très certainement dans le courant de l'été 2017) car les travaux au niveau de l'atelier sont minimes.

Dès que les agents auront emménagés dans le nouveau local, MOZAS sera mis en vente.

Robert BALLEFIN précise qu'il faut absolument que le bâtiment soit assuré le jour de la vente. Véronique l'informe que Séverine s'est déjà occupé de cette démarche, le bâtiment sera assuré à compter du 30 mars au minima et dès que les agents auront déménagés, le bâtiment sera assuré avec le matériel à l'intérieur et l'assurance de MOZAS passera au minima jusqu'à la vente.

Séverine précise qu'elle rencontrera la commerciale de GROUPAMA, Mme FALCONNET, avec Véronique le 04 avril, tous les contrats seront renégociés, si les propositions ne convenaient pas d'autres prestataires seront contactés.

Il est également envisagé d'installer un système de télésurveillance dans ce local.

VOIE VERTE

Les travaux sur la voie verte ont repris la semaine du 1 mars. Le revêtement devrait être terminé le 17 mars 2017.

Les travaux devraient se terminer fin mars mi-avril avant la fête des pêcheurs, sauf aléas météorologiques. L'inauguration devrait avoir lieu fin mai. Les élus seront informés de la date exacte.

Une petite intervention doit être réalisée près de l'ouvrage de restauration de berges réalisée en 2016 par le Syndicat des marais, afin que les eaux puissent s'évacuer correctement. L'eau ne s'infiltrera pas dans l'ouvrage mais devrait se jeter directement dans le BOURBRE.

En rive droite, la voie verte n'est plus accessible aux cavaliers, la CAPI souhaite donc faire passer les chevaux sur la berge d'en face, Véronique souhaite avoir l'avis des membres du comité syndical avant d'apporter une réponse définitive. Selon la décision prise, une convention sera établie entre les deux structures.

CONTRAT VERT ET BLEU

Le SMABB, dans le cadre de la modification du contrat de rivières, gère le contrat vert et bleu. Ce contrat est établi sur 5 ans 2017 -2021.

Le travail en ateliers a démarré depuis novembre 2016. Les derniers ateliers ayant eu lieu en février 2017.

Les actions à mettre en œuvre seront déterminées dès 2017 et pourront être subventionnées par :

- Le fond GEMAPI
- Les fonds Région/Département/EPCI
- et les fonds Européens (FEDER en lien avec la Région).

Le Syndicat pourrait s'engager dans trois actions en tant que porteur de projets :

- Une plaquette à destination des gestionnaires et usagers sur l'entretien des fossés (agriculteurs, collectivités,.....) à réaliser en 2018.
- Une action en faveur de la biodiversité le long du CATELAN (interface ripisylve/Eau) 2018 – 2021
- Le Syndicat n'est pas porteur de cette troisième action mais il pourrait en bénéficier en cas de besoin : la plantation de haies bocagères sur un territoire restant à déterminer. L'étude reste à réaliser afin de savoir si cette action sera valable ou non pour la structure.

Robert BALLEFIN s'interroge sur la prise en charge financière de ces différentes actions. A priori, ces dernières devraient être subventionnées à 100%.

Véronique précise que dans le cadre de ce contrat vert et bleu, le SMABB envisage de former un agent sur les castors. Cette formation sera réalisée par LO PARVI et sera orientée vers les intérêts et désagréments du castor et la réglementation : déplacements, destruction des barrages, etc
Véronique et Mathieu bénéficieront de cette formation qui sera prise en charge par le SMABB.

III- DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES – Rapporteur Mathieu

TRAVAUX

Lionel travaille actuellement sur la commune de CHAMAGNIEU.

Christophe, actuellement en formation, reprendra ses fonctions à partir du 03 avril. Son programme s'est terminé au MARAIS des MURES sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU.

A son retour, il interviendra sur la pose d'une buse sur un canal situé à VAULX MILIEU, puis il se rendra sur la commune de FRONTONAS pour reprofiler un fossé. Cette action permettra de protéger la route communale voisine.

GESTION DES PEUPLIERS

Le cubage des peupliers s'est terminé en semaine 11 : 250 arbres, estimé à 300 mètres cubes soit une vente estimée à 7 500€ H.T en prenant une moyenne de 25€ le mètre cube.

Les plantations seront réalisées en novembre 2017. Une réunion sera proposée pour faire valider les propositions de sites de replantation.

Le plan d'aménagement des peupliers avance bien au niveau cartographie, Mathieu recontactera l'ONF dès que possible pour la finalité du plan.

BASE DE LOISIRS VENERIEU

La préfecture a demandé à M Martial MANIER, gérant de la base de loisirs de VENERIEU, de sécuriser cette dernière lors des différentes manifestations réalisées sur la base, notamment le MUD DAY et un salon de BTP. M MANIER a pris contact avec Mathieu, suite à la réception de cette demande, afin de savoir si le Syndicat des marais pouvait l'assister pour sécuriser sa base le long du CATELAN.

Mathieu précise qu'il a vendu le bois situé le long du CATELAN au niveau de la base de loisirs, il y a 3 ans, ce qui a rendu la base plus visible.

La proposition serait que le Syndicat des marais fournisse le matériel et M MANIER ferait l'installation. Le coût pour le Syndicat représenterait 800€ H.T.

Serge BOUVIER s'interroge sur l'intérêt de cette intervention pour notre structure. Mathieu précise que le Syndicat ayant ôté la barrière naturelle existante auparavant, il serait peut-être judicieux que le Syndicat puisse participer.

Stéphane CECILLON précise que c'est à la commune d'intervenir.

Jean-René RABILLOUD précise que le syndicat a actuellement de bons rapports avec M MANIER, et il serait bien d'intervenir et de conserver des rapports cordiaux

Bernard ODET, précise que le côté du CATELAN a toujours été un souci pour la base de loisirs, la commune a commencé de sécuriser cette parcelle, il y a quelques années.

Jean-René propose qu'une rencontre soit organisée entre M MANIER, M ODET et lui-même pour qu'une solution soit trouvée afin de satisfaire tout le monde.

IV- DOSSIERS COMMUNS

MARAIS DES MURES – Rapporteurs Mathieu & Véronique

L'association TERRE de LIENS a sollicité M CONTASSOT pour que le Syndicat des marais intervienne au MARAIS DES MURES : les agriculteurs ne peuvent pas cultiver les parcelles voisines car elles sont inondées régulièrement.

Un des deux contre-canaux a été réouvert. Une DICT a été réalisée auprès de GRT Gaz.

Stéphane CECILLON souhaite savoir si le Syndicat des marais est intervenu sur toute la longueur. Mathieu précise qu'il vendra le bois prochainement au niveau du deuxième contre-canal, afin que Christophe puisse le curer l'année prochaine.

CHANTIER DES SETIVES – Rapporteur Mathieu

Mathieu et Véronique continue de nettoyer le chantier des SETIVES.

V- QUESTIONS DIVERSES

Mathieu fait un point sur l'inventaire cours d'eau non cours d'eau réalisé par la DDT. A la demande de ces derniers, Mathieu doit compléter et leur faire parvenir des fiches d'inventaire, ces dernières permettront de justifier les demandes du Syndicat des marais sur certains linéaires estimés ne plus être des cours d'eau aujourd'hui.

Ces fiches sont à réaliser par linéaire, doivent être justifiées et signées.

Véronique précise qu'en complément de ces données, elle travaille actuellement sur une carte remise par la DDT sur laquelle certain linéaire existant n'apparaisse pas. Des fiches inventaires devront donc être rédigée en annexe de cette carte pour justifier l'existant des fossés.

Mathieu informe les membres du comité syndical que la première journée bol d'air, sur la commune de LA VERPILLIERE, se déroulera le vendredi 17 mars. Cette manifestation, présentant le volet agricole sur la matinée, et les marais sur l'après-midi, est réalisée auprès des collégiens de la VERPILLIERE, en partenariat avec Ludovic LEGRAIN et Serge BOUVIER.

Monsieur Jean MEUNIER rencontre un problème puisque l'arbre de son voisin menace de tomber sur sa maison, un canal passe en bordure de cet arbre. Le problème est inclus dans le périmètre syndical mais le canal n'est pas propriété du Syndicat. De ce fait, Véronique a rédigé un courrier à ce monsieur en l'informant que le Syndicat ne pouvait pas donc pas intervenir. Le voisin nous a fait un courrier en retour stipulant qu'il autorisait le Syndicat à couper l'arbre. Une réponse sera rédigée à l'encontre de ces deux messieurs pour les informer que le syndicat n'interviendra pas et qu'ils doivent trouver une solution entre eux.

Concernant le litige au niveau du BION avec M MEUNIER, M GALLIARD en charge du dossier, nous a informé que le forfait de l'assurance pour ce dossier était dépassé, et que le Syndicat des marais devait procéder au règlement des deux dernières factures, soit 1 300€ environ. Séverine et Véronique se renseigneront auprès de Mme FALCONNET afin de savoir si le forfait est annuel et par litige.

Suite à un problème rencontré sur des canaux, situés sur la commune de SAINT SAVIN, au niveau du centre équestre, une convention sera établie afin que le Syndicat des marais puisse intervenir et faire écouler les eaux de manière plus directe.

Une visite sur le terrain sera organisée prochainement.

M le président propose que le prochain comité se déroule le jeudi 23 mars 2017 à 9h30.

M le président informe le comité syndical que Véronique RABILLOUD, élue en charge des ressources humaines sur la structure, a démissionné du conseil municipal de VILLEFONTAINE pour des raisons personnelles, elle ne peut donc plus représenter sa commune au sein du Syndicat des marais. Il remercie Véronique pour le travail réalisé au niveau des ressources humaines, les différentes interventions réalisées au niveau ressources humaines se ressentent aujourd'hui au niveau de l'ambiance entre les agents.

Véronique RABILLOUD remercie le comité syndical et les agents, elle part sereine en sachant que désormais l'équipe administrative et technique fonctionne correctement. Elle précise qu'elle a été ravie de travailler avec les élus et les agents sur ces deux années.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Jean-René RABILLOUD,

